

Rapport annuel | 2013



CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

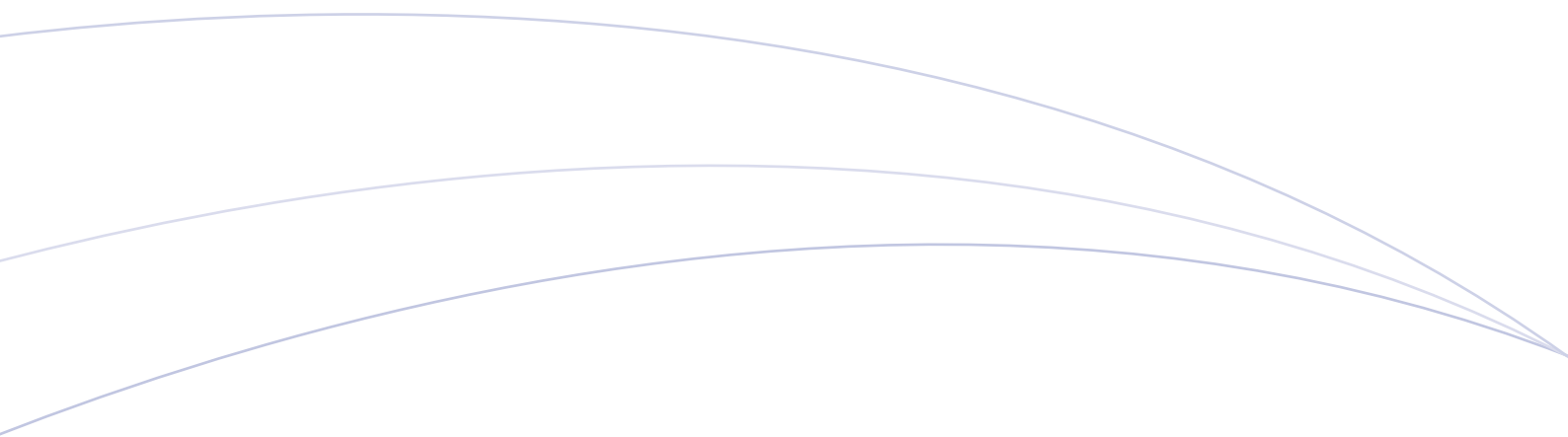


Table des matières

3 Préface

5 Organisation

9 Activités



CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



Préface ^{CPS^{RBC}}

Préface

Cher Lecteurs, chers Partenaires de l'innovation,

La politique scientifique de la Région se doit de se construire sur base des besoins de ses acteurs sociaux et économiques.

On attend de cette politique de démontrer un impact à moyen et long terme sur la résolution des problèmes urbains comme la mobilité, l'approvisionnement énergétique, la sécurité, ... Il faut aussi que cette politique soit active, visible et crée un climat favorable à l'esprit d'entreprise.

C'est à ces tâches que le CPS travaille comme entité de conseil pour tracer des voies à explorer en matière de soutien aux sciences et technologies mais aussi en matière d'innovation au sens large. L'innovation est en effet un vecteur de dynamisme et d'emploi incontournable de nos jours.

La tâche est complexe et les ressources limitées, la collaboration entre régions est une nécessité claire pour ne pas disperser nos efforts et nos ressources. Bruxelles peut et doit devenir une référence en matière de gestion des sciences et technologies à finalité urbaine, c'est ce à quoi travaille le CPS et tous les acteurs de l'innovation de la Région, je voudrais les remercier chaleureusement pour le travail accompli durant cet exercice 2013.

Bonne lecture à toutes et tous,

Patrick De Baetselier
Vice-président

Léopold Demiddeleer
Président



Organisation ^{CPS^{RBC}}

Organisation

Base légale et mission

L'ordonnance du 26 juin 2003, portant création de l'institut d'encouragement de la recherche scientifique et de l'innovation de Bruxelles, dispose qu'une de ses missions est d'assurer le secrétariat du CPS de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le CPS^{RBC} a été créé par l'ordonnance du 10 février 2000. Il a pour mission de conseiller le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale dans la préparation de la politique scientifique régionale. A cet effet, il formule des avis et fait des recommandations, à la demande ou d'initiative, sur toutes les questions relatives à cette matière.

Fonctionnement

Le CPS^{RBC} travaille en trois temps:

- son assemblée plénière se réunit au moins 4 fois par an. Seule l'assemblée plénière peut émettre des avis, recommandations, rapports ou autres publications;
- le bureau prépare les réunions de l'assemblée et en assure le suivi, il exécute les missions qui lui sont confiées par l'assemblée et assure la liaison entre l'assemblée et les groupes de travail;
- les groupes de travail sont constitués par l'assemblée qui leur confie l'examen de questions spécifiques.

Le résultat concret des travaux du CPS^{RBC} consiste donc en des avis et recommandations, qui sont transmis au Gouvernement et communiqués au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi qu'au Conseil économique et social de la Région bruxelloise.

Assemblée plénière

L'assemblée plénière est composée de 20 membres nommés par le Gouvernement, parmi lesquels:

- 10 membres représentent les institutions d'enseignement universitaire et supérieur implantées en Région de Bruxelles-Capitale, dont le Gouvernement établit la liste;
- 10 membres représentent les organisations représentatives des travailleurs (5) et des employeurs (5) siégeant au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.

Participent en outre aux réunions de l'assemblée:

- un membre sans voix délibérative désigné par le Ministre qui a la Politique scientifique dans ses attributions;
- un membre sans voix délibérative désigné par le Ministre qui a l'Economie dans ses attributions;
- un observateur désigné facultativement par chacun des autres Ministres et Secrétaires d'Etat;
- deux experts, sans voix délibérative, représentant les Centres de Recherche collective en Région de Bruxelles-Capitale.

Les membres sont mandatés par le Gouvernement pour une période de 4 ans.

En décembre 2012, le troisième mandat du Conseil était achevé et, suite à une consultation des acteurs concernés, un nouveau conseil a été mis en place par le Gouvernement le 7 février 2013.

Au 31 décembre 2013, le nouveau conseil était constitué comme suit :

Représentants des institutions d'enseignement universitaire et supérieur :

Pierre MARAGE- Université Libre de Bruxelles
 Daniele CARATI - Université Libre de Bruxelles
 Olivier WITMEUR - Université Libre de Bruxelles
 Patrick DE BAETSELIER – Vrije Universiteit Brussel
 Philippe CLAEYS – Vrije Universiteit Brussel
 Jacques MELIN – Université Catholique de Louvain
 Annick MASSON – Haute Ecole Lucia de Brouckère – Institut Meurice
 Magali VERDONCK¹ - Facultés Universitaires Saint-Louis
 Damien HUVELLE – Haute Ecole Léonard de Vinci
 Kristin VAN DEN BUYS – Erasmushogeschool Brussel

Représentants des organisations représentatives des employeurs siégeant au CES^{RBC}

Léopold DE MIDDELEER – Solvay
 Floriane de KERCHOVE – Agoria
 Elie MISRACHI– FEBICE
 Fabian SCUVE – essencia
 Bart DE GREEF – Pharma.be

Représentants des organisations représentatives des travailleurs siégeant au CES^{RBC}

Valérie CLEREN – CGSLB
 Christine SCHAUT – CSC
 Marcelo BURDA – FGTB
 Samuel DROOLANS – FGTB
 Jan DEGADT - CSC

Participant aux réunions sans voix délibérative :

Experts représentant les centres de recherche collective en RBC

Valérie POLLET – CSTC
 Jeroen DELEU – SIRRIIS

Représentant du ministre de l'économie

Alain DEMAEGD

Représentant du ministre de la recherche scientifique

Caroline MANCEL

Observateurs des ministres et secrétaires d'état

Joris POSCHET
 Thomas ERALY
 Gérald MOEREMANS
 Sophie BOUCQUEY
 Sébastien FRANCOIS

La direction d'Innoviris est également invitée comme observateur aux réunions du Conseil.

¹ Démission depuis juillet 2013, remplacement par Michel HUBERT prévu début 2014.

Le bureau

Le bureau est composé de 5 membres, dont le président, 2 membres proposés par les institutions d'enseignement universitaire et supérieur, un représentant des organisations représentatives des travailleurs et un représentant des organisations représentatives des employeurs.

En sa réunion du 11 mars 2013, l'Assemblée Plénière a désigné parmi ses membres :

le président : Léopold Demiddeleer – Solvay SA

le vice-président : Patrick De Baetselier – VUB

Les autres membres du bureau :

Jan Degadt – ACV

Floriane de Kerchove – Agoria

Olivier Witmeur – ULB

Les groupes de travail

Les groupes de travail sont composés de membres désignés par l'assemblée et choisis en son sein pour leurs compétences dans la matière à traiter. Chaque groupe de travail désigne en son sein un président. Il peut requérir le concours d'experts extérieurs. La durée de leur mission est dans ce cas limitée à celle de l'expertise pour laquelle ils ont été mandatés. Les conclusions des travaux des groupes sont soumises à l'assemblée.



Activités ^{CPS^{RBC}}

Activités

Après sa nomination comme président du Conseil de la Politique Scientifique au mois de mars 2013, Mr Demiddeleer a réuni le bureau afin de déterminer un plan d'action en précisant les thématiques prioritaires à traiter. En parallèle, a été entamée une période de consultation des acteurs, internes au Conseil mais également des parties externes au conseil, comme par exemple Innoviris, les conseils régionaux flamand et wallon, le cabinet du Ministre de la Recherche Scientifique, etc.

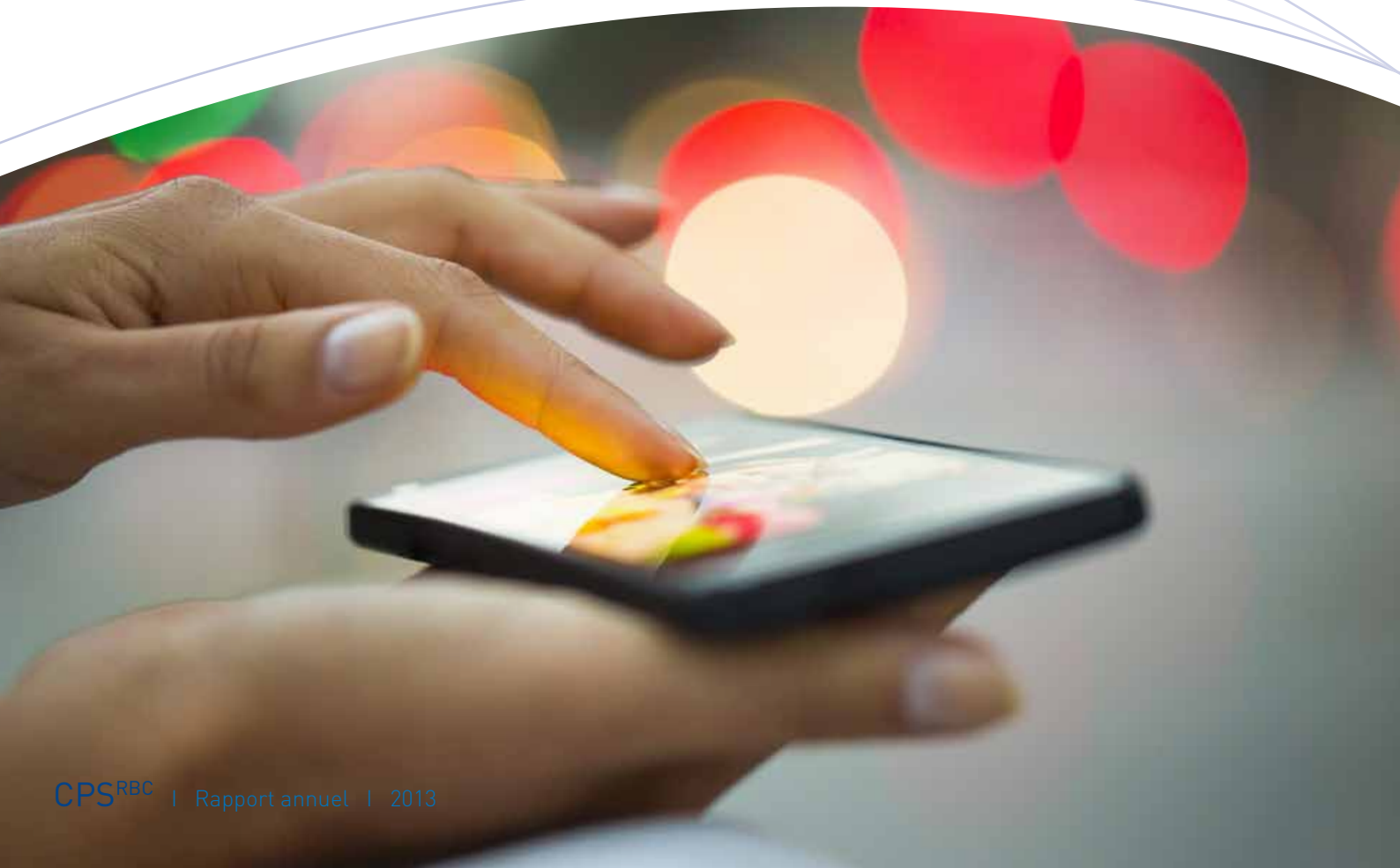
Le bureau et l'assemblée plénière ont, pendant leurs réunions, débattu de divers sujets.

Le nouveau dispositif des chèques innovation

Lancée par Innoviris en novembre 2013, cette action est dédiée aux petites entreprises bruxelloises. Elle leur permet d'accéder rapidement et à faible coût, aux compétences d'un centre de recherche afin d'y faire valider une idée innovante ou réaliser une expertise ponctuelle en soutien à un projet innovant.

La formule émerge de propositions d'Agoria et du CSTC. Le CPS avait d'ailleurs fait une première analyse des actions « chèques technologiques » en Région Wallonne et « KMO-portefeuille » en Flandre en 2011. Elle trouve également ses racines dans le cadre de l'Alliance Emploi Environnement ainsi que dans la Mise à jour du Plan Régional pour l'Innovation.

Un conseiller scientifique d'Innoviris a présenté les spécificités de l'action au bureau et à l'Assemblée Plénière. Il s'agit d'un exercice pilote, le Conseil est à disposition pour une évaluation de cet outil et espère que cette formule pourra être appliquée plus amplement, notamment via les laboratoires universitaires et au service de l'innovation sociale.



La programmation FEDER 2014-2020

En 2013, un Programme opérationnel FEDER pour les années 2014-2020 a été préparé. L'élaboration du document a été pilotée par le Cabinet de la Ministre Huytebroeck, la cellule FEDER et un cabinet de consultants, en collaboration avec les autres autorités régionales en charge des compétences recherche, emploi, entrepreneuriat, environnement, énergie ou politiques sociales. Innoviris, plus particulièrement en ce qui concerne le volet RDI, a activement participé à ce processus et a organisé un séminaire impliquant les partenaires sociaux et le monde académique (et donc également les membres du CPS) afin de détecter les idées et futurs projets.

Les axes stratégiques choisis par la Région de Bruxelles-Capitale et les secteurs prioritaires ont été discutés entre Innoviris et le bureau du Conseil. L'assemblée plénière a été consultée afin de rédiger un avis sur le document définitif. Cet avis a été entériné et communiqué aux parties prenantes début de 2014.

La thématique européenne des « smart cities »

Pour faire face à l'urbanisation croissante, les villes du futur doivent innover et intégrer plusieurs technologies : TIC, mobilité, énergie, santé, transport et gestion environnementale. Elles devront s'organiser intelligemment afin de devenir des villes durables et de préserver et améliorer la qualité de vie de leurs habitants. L'objectif du projet "Smart Cities" est de créer un écosystème cohérent rassemblant tous les acteurs.

Dans ce cadre, Agoria organise diverses activités, comme un Smart Cities Forum et un Smart Cities Award qui a été accordé en janvier 2014 à la ville de Courtrai.

Par ailleurs, Innoviris se prépare à lancer un appel industriel sur la thématique Smart Cities Mobility, afin de répondre au défi sociétal de la mobilité et d'encourager et orienter les entreprises bruxelloises dans leur recherche de solutions innovantes.



La préparation d'un memorandum en vue des élections régionales en 2014

En 2009, le CPS^{RBC} a, pour la première fois, adressé un memorandum au formateur du Gouvernement bruxellois. Le Conseil était très satisfait de constater par la suite que les propositions formulées ont été en grande partie reprises dans la déclaration gouvernementale, et que le Ministre en charge de la Recherche scientifique a œuvré à les réaliser.

Fort de cette première expérience positive, le Conseil a estimé indispensable de se lancer dans un exercice similaire en vue de la législature 2014-2019. En novembre 2013, les premières démarches ont été entreprises afin d'établir un memorandum, se basant d'une part sur la mise à jour du Plan Régional de l'Innovation, et d'autre part sur les mémorandums des Régions voisines.

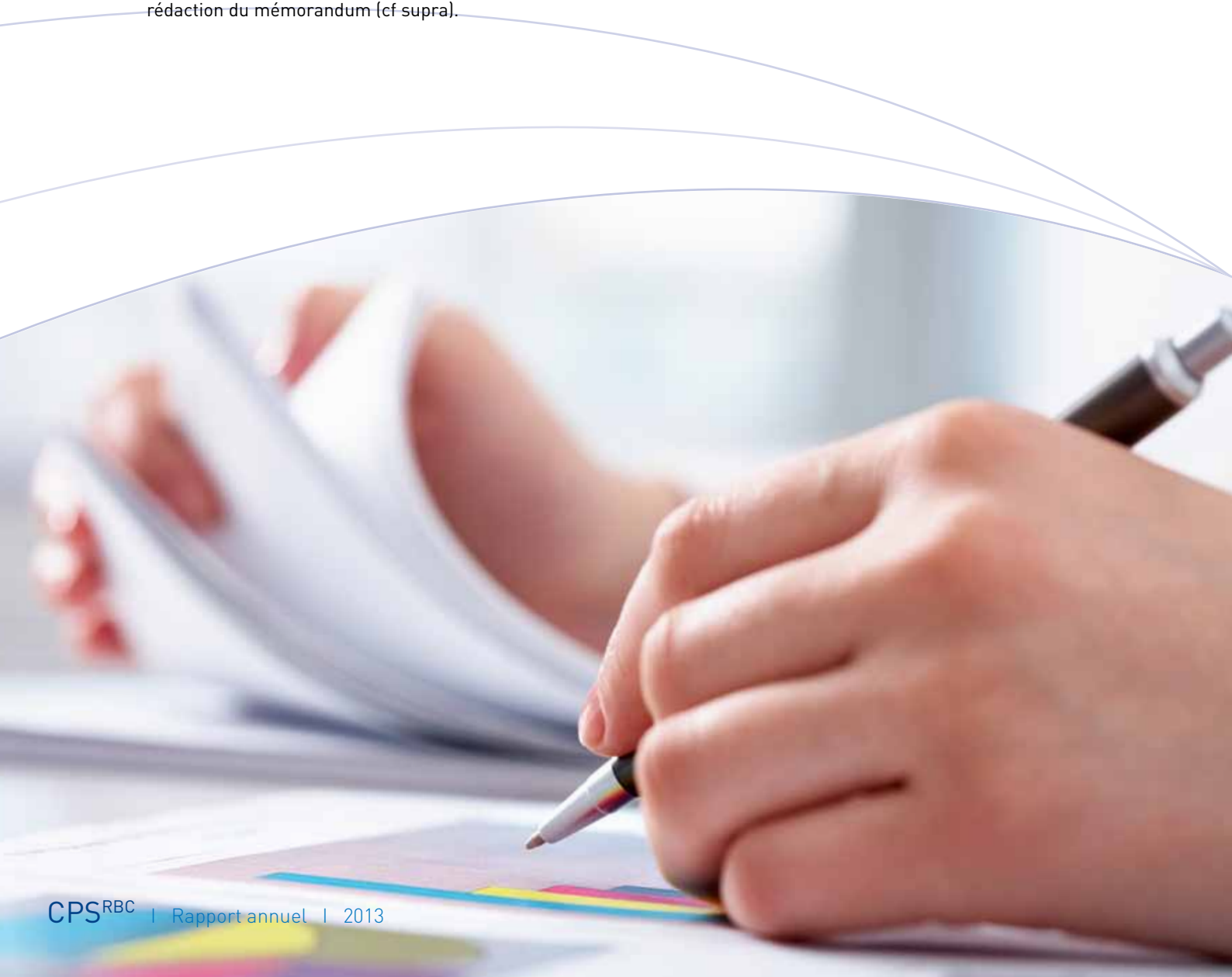
Ce document, qui contiendra des points d'action prioritaires, pourra inspirer le nouveau Gouvernement en matière de R&D. Il devra être disponible pour le mois de mai 2014.

Le tableau de bord RDI et son actualisation

En novembre 2012, le Plan Régional pour l'Innovation actualisé a été présenté au grand public. Il donne une vision du futur de la RDI en Région bruxelloise et propose pour ce faire une série d'actions concrètes à court terme (2013-2014), ainsi que certaines pistes d'améliorations futures (à approfondir pour 2014-2020). Cette "Mise à jour du Plan Régional de l'Innovation" était accompagnée d'un tableau de bord de la RDI. Le tableau de bord est un outil de monitoring de la politique scientifique. Il permet d'orienter les décisions politiques vers les axes les plus importants compte tenu des spécificités de Bruxelles.

Le tableau de bord est principalement inspiré de l'European Innovation Scoreboard et de la communication «Une Union de l'Innovation» (Europe 2020). Il comprend 33 indicateurs répartis dans 6 dimensions (inputs, entreprises, collaborations, participation aux programmes européens, outputs et une dimension économique). Les indicateurs repris dans ce tableau de bord sont collectés périodiquement de manière à assurer un suivi correct des politiques et de la situation.

La première version du tableau de bord de fin 2012 a été mis à jour par Innoviris dans le courant de l'année 2013. A la fin de 2013, un nouveau marché public a été préparé par le secrétariat du Conseil afin de faire une deuxième mise à jour des chiffres, ainsi qu'une analyse comparative actualisée, sous forme de snapshots. Le résultat de cet exercice sera publié sur le site d'Innoviris dans le courant de 2014. Les données seront également utilisés dans le cadre de la rédaction du mémorandum (cf supra).



La collaboration interuniversitaire Brussels Studies Institute.

Le Brussels Studies Institute est une initiative des universités ULB, VUB et USL-B afin de promouvoir les recherches, principalement en sciences humaines, qui traitent le sujet de Bruxelles. Le BSI veut se profiler comme centre de documentation, de connaissance et de facilitateur de recherche dans tous les défis sociétaux qui touchent la Région de Bruxelles-Capitale.

Afin de faire connaissance avec cet institut créé depuis 2012, le Conseil invitera le directeur à une de ses assemblées plénières.